

Commission « Développement économique et recherche »
Rapporteur : M. Dominique LECOMTE

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande) »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Afin d'accompagner les filières bovines (lait et viande), dont les perspectives de moyen et long termes restent encourageantes, le Conseil régional s'engage et appelle à la mobilisation des acteurs autour de trois chantiers :

- renforcer la compétitivité des filières de production bovine ;
- différencier l'offre produit, créer plus de valeur ajoutée et structurer les filières de production ;
- saisir les opportunités à l'exportation.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En préalable à ses observations, le CESER tient à rappeler que la crise que traversent les filières bovines, viande et lait, relève de plusieurs niveaux. Au plan européen, la réduction significative des outils d'intervention publique est à l'origine d'une dérégulation forte, se traduisant notamment par une surproduction en lait à l'échelle mondiale. Dans la mesure où il est difficile d'agir sur l'autre volet de la crise (la baisse de la demande mondiale), le CESER considère comme indispensable le rétablissement d'outils de régulation de marché à l'échelle européenne.

De même, la question de la compétitivité des entreprises agricoles reste posée, au regard de certaines distorsions fiscales, sociales et normatives qui impactent les coûts de production. Face à des perspectives préoccupantes pour 2016 et 2017, il est indispensable que les mesures de désendettement et de soutien à la trésorerie interviennent de façon rapide et efficace pour aider le plus grand nombre d'éleveurs à passer ce cap très difficile.

Ces préalables aux plans communautaire et national conditionneront la réussite du plan pour l'avenir de la filière bovine.

Ceci étant dit, le CESER se félicite de la reconnaissance du rôle des filières bovines comme outil essentiel de la dynamique économique et sociale des territoires, de leur aménagement et de la structuration des paysages, et par conséquent de la mobilisation en faveur de la préservation de cet atout socio-économique pour notre région.

Comme précédemment (plan pour la filière porcine), le CESER considère néanmoins que les situations individuelles nécessitant une réponse d'urgence sont insuffisamment traitées dans ce plan. Avec des mesures individualisées appropriées, de nombreux emplois pourraient pourtant être préservés et des sorties et reconversions humainement acceptables pourraient être envisagées.

Le document indique que « *les Mesures agro environnementales et climatiques (MAEC) sont un outil majeur*

permettant d'agir, puisqu'elles allient performance économique et environnementale ». Pour le CESER, l'accès des agriculteurs à ces mesures sur l'ensemble du territoire est une avancée, dès lors que le choix de contractualiser une MAEC est cohérent avec le système d'exploitation et que leur mise en œuvre est bien maîtrisée techniquement et réglementairement. Il sera donc nécessaire que les agriculteurs soient accompagnés, à la fois individuellement sur leur projet d'entreprise et collectivement, à travers des groupes de progrès. Enfin, et surtout, il est indispensable de rappeler que les MAEC sont une brique dans un plan d'accompagnement global, dont le renforcement de l'organisation de la filière doit constituer une pièce maîtresse.

Le plan propose par ailleurs d'encourager la différenciation de l'offre et la création de valeur ajoutée. Pour le CESER, ce volet est à la fois nécessaire et très cohérent par rapport au soutien aux MAEC. Il vise l'ensemble du spectre des marchés, en captant mieux le marché intérieur français (grande distribution et restauration hors foyer) et en reconnaissant la capacité exportatrice de la Bretagne et son ambition de croissance par le développement du chiffre d'affaires à l'international.

Cette ambition de valoriser l'ensemble des segments de marché rend nécessaire une organisation forte des producteurs bretons. La mise en place d'une association d'organisations de producteurs régionale transversale est une réponse importante. Il conviendra de préciser rapidement ses objectifs précis, et surtout les conditions de réussite d'un progrès sensible en faveur d'un rapport de force plus favorable aux producteurs pour un juste retour de la création et de la captation de valeur ajoutée auxquelles ils participent. Seul un progrès tangible et durable sur cette question permettra d'encourager un renouvellement des générations de producteurs et de renforcer l'attractivité des métiers des filières lait et viande.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière bovine (lait et viande)

Nombre de votants : 81

Ont voté pour l'avis du CESER : 80

René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Jacques JAOUEN (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Béatrice COCHARD (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'ouest), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URSP), Jean-Philippe DUPONT (Par accord SNCF-RTF-EDF-ERDF-RTE-GDF-SUEZ-La Poste), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Michel CARADEC (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUNEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Patrice BOUDET (CGT), Jean Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Lionel LE BORGNE (URAF), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC - Que choisir), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Par accord entre les Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Yann-Hervé DE ROECK (FEM), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Association Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Association Eau et rivières de Bretagne), Daniel PIQUET-PELLORCE (Bretagne vivante), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Pauline PAOLI (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 1

Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Henri DAUCÉ Confédération paysanne de l'Ouest

Tout d'abord il faut souligner, ainsi que le note l'avis du CESER, que concernant la production laitière on se trouve face à une crise de surproduction mondiale. L'union européenne a participé pour une large part à cette situation, depuis la fin des quotas laitiers. Après une année 2014 très positive on a pu entendre dans la bouche de certains producteurs ou acteurs de la filière ces propos : « enfin libres » ! Pour la première année post quotas l'Europe a augmenté sa production de plus de 4 %. (18 % en Irlande, 12 % au Pays Bas, 2 à 3 % en Allemagne et 1,3 % en France. Sur un marché mondial de 66 millions de tonnes l'Europe depuis 2013 a augmenté son apport de 10 millions de tonnes. Face à cela, selon l'Institut de l'élevage les importations russes ont diminué de 38 % en deux ans et la Chine brille par l'inconstance de ses importations. Le déséquilibre s'est installé durablement, les cours mondiaux du beurre et de la poudre de lait se sont effondrés, les prix payés aux producteurs également et pas seulement en France. Ainsi en Nouvelle Zélande 80 % des producteurs ont aujourd'hui un excédent brut d'exploitation négatif, ne parlons pas de revenu !

Face à cette situation les solutions sont pour une grande part européennes via à minima des outils de régulation temporaires, quand le marché est déséquilibré. De grands pays producteurs (France, Allemagne, Pologne) semblent vouloir faire des propositions dans ce sens. C'est urgent. L'environnement s'invite aussi dans le débat puisque les Pays Bas par exemple envisagent la mise en place de quotas environnementaux pour résorber les 100 000 vaches laitières excédentaires qui menacent la qualité des eaux de leur pays. Quant à l'Allemagne elle est aujourd'hui en contentieux avec l'Europe, sa situation se dégradant sur le volet nitrates et pesticides.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le plan pour la filière bovine du Conseil régional. Une brique modeste vu l'ampleur des enjeux, mais qui peut s'avérer à moyen terme déterminante pour aider les éleveurs à survivre et la filière à conserver son dynamisme.

Il s'agit, est-il souligné dans le plan régional d'améliorer à la fois la compétitivité et la résilience des exploitations laitières. Certains n'imaginent la compétitivité que par l'augmentation des volumes produits par exploitation et par actif, pour diluer les charges de structures quand les prix baissent. Cela a été la réaction Irlandaise en 2015. Les exploitants ont limité leur baisse de revenu dans un premier temps, mais ils ont aujourd'hui les prix les plus bas d'Europe. La somme des comportements individuels peut s'avérer collectivement suicidaire.

Faut-il parler de ce projet d'installation en production laitière, quelque part en Bretagne qui est passé récemment en commission dans le cadre des demandes d'aides à l'installation : un couple avec une production d'un million de litres de laits, un investissement de 1,5 millions d'euros et un revenu prévisionnel annuel de 20 000 euros pour deux actifs. Si ce projet était présenté, c'est qu'il y avait une banque et une entreprise laitière partenaire à qui ça ne devait pas poser de problème.

Peut-on accepter la précarité comme modèle de développement pour nos exploitations agricoles ? Le plan filière bovine du Conseil régional s'inscrit dans une autre logique et nous nous en réjouissons.

Nous avons vu et le programme 232 en fait état, que le soutien à la modernisation des exploitations est effectif et que la région participe financièrement au plan de compétitivité des exploitations agricoles. Dès lors, la volonté du Conseil régional d'inciter via un abondement du budget des MAEC (mesures agro

environnementales et climatiques du Feader) à une meilleure maîtrise des coûts de production en élevage, ainsi qu'à une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux est à saluer. Toutes les exploitations bretonnes pourront y souscrire ce qui renforce l'équité territoriale de ces aides et peut participer à créer une dynamique régionale bénéfique pour tous.

Le Conseil régional souligne que ces mesures aident à l'émergence de systèmes d'exploitations qui allient autonomie, performances économiques et environnementales. Il s'agit en l'occurrence, notamment de systèmes plus herbagers aidés proportionnellement à l'importance des engagements souscrits (réduire à 12, 18 ou 28 % la part de maïs dans l'assolement pour les éleveurs laitiers).

L'intérêt environnemental des systèmes herbagers n'est plus à démontrer. Leur intérêt économique a fait aussi l'objet de nombreuses études. L'hebdomadaire « Terra » des chambres d'agriculture de Bretagne fait état dans son dernier numéro de résultats estimant jusqu'à 35 euros par 1 000 litres de lait l'économie potentielle sur les coûts de production pour les exploitations faisant pâture leurs vaches de mi-mars à fin septembre. Pour une exploitation produisant 300 000 litres de lait cela représente la bagatelle de 10 000 euros annuels.

Mais changer de système peut être difficile en cas notamment de charges de structures mal maîtrisées, de parcellaire plus ou moins adapté, d'habitudes anciennes maximisant les volumes au dépens de l'autonomie.

Les aides environnementales s'inscrivent dans ce cadre afin d'inciter au changement en minimisant les risques pour l'éleveur et d'encourager ensuite le maintien de ces pratiques.

Ces aides supposent comme le souligne l'avis du CESER une cohérence qui ne pourra s'acquérir que par un accompagnement fort, individuel et collectif, qui suppose aussi le soutien réaffirmé du Conseil régional aux structures d'accompagnement œuvrant depuis longtemps à l'émergence de systèmes plus autonomes et résilients.

Il faut souligner aussi qu'une telle évolution pourrait s'avérer un atout non négligeable dans la volonté affichée de mieux différencier l'offre produit, de valoriser la qualité du lait breton et de créer davantage de valeur ajoutée, sans oublier des opportunités d'export.

Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine. Le Conseil régional souligne « qu'une réflexion est déjà engagée avec l'ensemble des acteurs de la filière sur la mise en place d'un cahier des charges qui permette de différencier l'offre de produits bretons ». Nous ne pouvons qu'encourager à la poursuite de cette démarche. Il faut noter cependant que plusieurs opérateurs de la filière laitière, de dimension internationale, ont leur centre de décision hors Bretagne. Cela rend d'autant plus nécessaire une organisation forte et transversale des producteurs bretons qui leur permettra s'ils en ont la volonté, de peser davantage dans les choix de filière : volumes, prix, mais aussi renouvellement des générations et stratégie régionale de valorisation en lien avec un mieux disant environnemental. En fonction des ambitions affichées par cette future organisation et des retombées bénéfiques qui pourraient en résulter, un renforcement de l'aide à une meilleure structuration des filières pourra s'avérer nécessaire.

N'oublions pas non plus et le CESER l'a souvent souligné, la nécessité de définir une stratégie régionale interfilière concertée, concernant notamment la problématique foncière et l'utilisation optimale de ce foncier breton (épandage, culture de protéines ou énergétiques etc). C'est un débat global qu'il est urgent d'avoir au niveau régional.

Enfin et l'avis du CESER le souligne, de la même façon que le plan porcs, le plan bovin et laitier semble ignorer les situations individuelles nécessitant un traitement d'urgence, quelles qu'en soient les causes (endettement excessif, surinvestissement, coûts de production non maîtrisés). Beaucoup d'exploitations doivent résoudre leurs problèmes à court terme avant d'envisager une évolution pouvant les consolider à moyen terme. Avec

des mesures appropriées individualisées ce sont de nombreux emplois qui peuvent encore être préservés. Il est regrettable que le Conseil régional n'aborde pas cet aspect des choses.

Nous voterons l'avis du CESER.



Intervention de M. Pierre EUZENES Union régionale CFTC de Bretagne

Nous souhaitons tous collectivement sortir de ce que nous appelons « une nouvelle crise agricole des prix ».

Pour la CFTC, nous sommes plutôt dans une profonde crise d'adaptation à un nouveau contexte mondial.

L'économie, aujourd'hui mondialisée, conditionnée par la loi du marché, entraîne une fluctuation des prix.

Evitons donc un nouveau repli frileux au sein de l'Europe avec de nouveaux outils régulateurs qui brimeront la volonté et la liberté d'entreprendre d'une nouvelle génération d'agriculteurs.

Les quotas laitiers, instaurés en 1984 en France et en Europe (avec 10 membres à l'époque) avaient pour but de faire diminuer les stocks de lait en poudre et les montagnes de beurre résultat de plusieurs politiques d'intervention.

Ce système, s'il a eu l'avantage de maintenir un prix stable du lait, a néanmoins diminué considérablement les perspectives de la filière. Ainsi de nombreux emplois dans le secteur de l'agroalimentaire lié au lait, que ce soit au niveau de la collecte, de transformation, les services à l'élevage, ont disparu.

La fin des quotas laitiers n'implique d'ailleurs pas l'absence totale d'outils régulateurs. En effet le lait livré est contractualisé avec les laiteries :

- un volume A correspondant aux quotas initiaux de l'exploitation et
- un volume B correspondant à un volume de développement.

A quoi s'ajoute un calcul d'unité d'azote à l'hectare : 170 unité pour l'azote organique « qui limite le chargement en bovin sur l'élevage, l'azote minéral est lié aux performances de l'entreprise »

La principale concurrence émane, aujourd'hui, des bassins producteurs Européens mais aussi mondiaux.

Les 5 dernières années de quotas, le prix du lait grimpe régulièrement suivant un niveau de production progressant de 1 % par an.

La Chine a alors acheté des quantités considérables de lait sur le marché Australien et Néozélandais, elle ré-injecte, aujourd'hui, cette poudre de lait sur le marché mondial induisant une chute artificielle du prix de la tonne. Cette manœuvre lui permet d'acquérir à bas coût des élevages et du foncier dans ces deux pays.

En Europe, comptant 28 membres aujourd'hui, 2 blocs de producteurs s'affrontent dans leur vision de la mise en place d'une nouvelle réglementation.

Ainsi l'Irlande, l'Hollande, et la Grande Bretagne s'opposent au trio France, l'Allemagne, la Pologne.

Le lait breton compte 34600 emplois directs, 13500 producteurs dont les 750 000 vaches produisent 5,5 milliards de litres de lait. Il risque de ne plus trouver sa place dans cette bataille entre bassins. La Bretagne

produit en quantité un lait standard de grande qualité.

En France beaucoup de laiteries réalisent de fortes plus values sur la fabrication de fromages en AOC ou d'autres produits en AOP qui ne sont pas traditionnellement nos modes de production.

La filière de lait bretonne possède pourtant de nombreux atouts pour se maintenir et surtout de se développer dans un nouveau contexte radicalement différent du précédent que nous refusons d'admettre, celui de l'ouverture à la mondialisation, la fin de la gestion publique des marchés et donc l'arrivée normale d'une volatilité des prix.

Nous avons en Bretagne des conditions pédo-climatiques pour produire en qualité et quantité, les exploitations maillent et structurent notre territoire, elles sont présentes sur la quasi totalité des communes, avec des éleveurs ou des industries agroalimentaires, maîtrisant et valorisant la production. Un cheptel laitier dont la qualité et le niveau de performances sont reconnues au delà des frontières européennes. Une matière première dont la qualité entraîne des capitaux étrangers à venir investir en Bretagne.

La production laitière Bretonne dans sa diversité a le potentiel pour répondre aux défis se présentant à elle. Cela doit inciter à penser différemment ces métiers et de retrouver confiance en l'avenir en sortant de l'immobilisme collectif lié à cette longue période des quotas laitiers. Il s'agira donc pour la filière de vivre une véritable révolution, voire une triple révolution, à la fois agro-écologique, agro-économique, agro-sociologique, agro-écologique : en modifiant certaines pratiques culturales, en limitant l'usage des phytos qui pourraient être compensés par la reconstitution d'un linéaire bocagé, des pâtures avec une grande variété d'espèces de graminées associées à des légumineuses fixant l'azote de l'air.

En diminuant l'utilisation médicamenteuse avec de nouvelles pratiques : prévention, homéopathie, obtention génétique d'animaux résistants, valoriser les recherches sur la santé de la mamelle, du pied, sous l'égide du Pôle de compétence Volorial, démarches s'inscrivant en cohérence avec les MAEC

Agro-économique : on observe de grandes différences importantes de performances financières entre les élevages, néanmoins le potentiel existe pour répondre aux défis d'une agriculture mondiale. Il n'y a pas de modèle unique d'exploitation, les différents systèmes de production se complètent, et ne s'opposent pas. Ils correspondent aux choix stratégiques des exploitants, à la recherche de volume dans un mode de production intensif, de prix en sécurisant les dépenses et investissements ou d'autonomie en limitant les intrants dans un système plus extensif.

Agro-sociologique : aujourd'hui un tiers des exploitants ont plus de 55 ans, les structures seront amenées à grandir et évoluer, la nouvelle génération n'aspire plus aux modes de vies de leurs prédécesseurs

Les exploitations laitières seront inévitablement amenées à grandir avec un minimum de 3 UTH on maintiendra les contraintes à un seuil acceptable qui ne sera pas nécessairement de qualité de vie

Avec toute sa diversité l'agriculture bretonne est à même de répondre aux nouveaux défis d'une mondialisation incontournable, inévitable à long terme. Vouloir gérer à tout prix le risque peut nous disqualifier dans cette guerre à laquelle se livre les bassins laitiers mondiaux. Actuellement la baisse de la collecte reste significative en Australie et surtout en Nouvelle Zélande, le prix devrait donc de nouveau augmenter, des aides aux trésoreries sont toutefois nécessaires pour passer le cap. Il faut cependant plus de souplesse dans la réglementation et élargir le droit à l'expérimentation pour la Bretagne. L'installation de SYNOTRA à Carhaix doit être une locomotive pour les producteurs

Nous devons retrouver la liberté de produire et d'inscrire la Bretagne dans le top des grands bassins laitiers mondiaux nous avons le potentiel nécessaire pour relever ce nouveau défi.



Intervention de Mme Élisabeth HERVÉ Fédération régionale des Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural (FRCIVAM)

Par accord entre la FRCIVAM et Interbio Bretagne (IBB)

Nous notons avec intérêt l'élargissement des MAEC à l'ensemble du territoire. Pour que ces mesures soient contractualisées dans la perspective d'une durée et d'une orientation différente des systèmes d'exploitation, l'accompagnement sur le terrain est fondamental, tant en termes de technicité que d'échanges et de suivi.

La DRAAF vient de compiler récemment les chiffres des différents modes de production sur la Bretagne, balayant les données économiques, techniques et sociétales des exploitations travaillant de façon « conventionnelle » et celles travaillant en bio et sur des concepts diversifiés, avec la comparaison jusqu'aux débouchés en filière longue ou en circuit court. Le résultat le plus significatif est la résilience nettement supérieure notée sur les exploitations pratiquant une agriculture durable, avec des mesures systèmes, orientées vers des circuits de proximité.

La pérennité des modalités de travail, avec des engagements financiers modérés, résiste grâce à une technicité de pointe, avec, en ligne de mire, la recherche de la valeur ajoutée plutôt que les volumes. Ces modes de fonctionnement sont reconnus grâce à la ténacité et la perspicacité d'éleveurs engagés et accompagnés par des équipes d'animateurs en recherche et expérimentation de techniques économiquement rentables, à la fois pour les exploitations et pour les territoires.

Ces types d'orientation ont tout intérêt à être encouragés, par des moyens de fonctionnement en rapport avec la plus-value sur le territoire : meilleure résilience des exploitations, bonne dynamique économique, sociale et environnementale sur le territoire.

L'appui de la région auprès des éleveurs est intéressant dans la mesure où ces engagements sont inscrits dans la durée et en équilibre avec les autres projets. L'enveloppe budgétaire annoncée pour ces redéploiements ne doit pas se faire au détriment de ce qui se fait dans le sens de la durabilité, en particulier les enveloppes de formation dédiées à la progression des exploitations vers des systèmes durables, des travaux d'installation et de transmission menées par ailleurs. Pour mémoire, en 2009, les mesures éco-phyto, certiphyto, importantes dans l'évolution des pratiques, n'ont pas permis de maintenir toutes les autres formations qui étaient déjà programmées au long de l'année, alors qu'elles allaient elles aussi dans le sens de la durabilité et la préservation et la dynamique des territoires. Nous demandons des précisions quant au déploiement de l'enveloppe budgétaire annoncée, pour le plan de la filière bovine.



Intervention de M. Daniel PIQUET-PELLORCE Bretagne Vivante - SEPNB

Le présent plan s'articule autour du renforcement de la résilience des exploitations, de la création de plus de valeur ajoutée dans toute la filière, de la structuration des acteurs de la production, de l'accroissement des débouchés. Nos associations n'ont pas à se prononcer sur la structuration des acteurs, mais nous intervenons ci-après sur les 3 autres axes du présent plan.

I. Améliorer la résilience des exploitations.

Dans cette perspective plusieurs facteurs sont à prendre en compte. La diversification des approvisionnements et des productions est un facteur important et interroge au passage la notion de taille des exploitations car trop de concentration et trop de spécialisation vont à l'encontre de la résilience. De même, si les volumes sont nécessaires pour répondre aux besoins de l'alimentation et de la transformation, leur accroissement n'est pas une bonne réponse pour plus de résilience et, au contraire, joue à contre emploi dans cette crise de surproduction globale.

La modernisation des outils de production et du renouvellement des exploitations sont traités dans le cadre du programme de développement rural breton (PDRB). A l'occasion du présent plan il y a lieu de veiller à ce que le niveau d'endettement soit raisonné et permette à minima aux exploitants une rémunération décente de leur travail.

La maîtrise des coûts de production est bien entendu essentielle. Elle passe notamment par la recherche d'une certaine autonomie. Nos associations ont proposé depuis longtemps la réduction des intrants tant pour l'équilibre économique que pour la diminution des impacts de la production sur l'environnement. C'était l'objet de la certification de l'agriculture à haute valeur environnementale. Sans doute y aurait-il lieu de s'en inspirer.

La proposition principale du plan concerne une extension des territoires ouverts à la contractualisation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ainsi que le renfort des moyens qui y sont alloués. Ceci doit permettre une évolution dans la conduite des exploitations pour atteindre une meilleure performance économique et environnementale, les aides financières apportées par les MAEC permettant de faire face aux éventuels surcoûts ou pertes de rendement liés temporairement à la transition. La notion de Pass permettant un accompagnement technique de la démarche est à saluer.

II. La création de valeur ajoutée.

Nos associations prônent depuis longtemps la mise en valeur des qualités et spécificités des produits bruts ou transformés, comme meilleur moyen de créer de la valeur ajoutée et maîtriser la production en volume. Le consommateur peut accepter de payer le prix de la qualité ou de spécificités qu'il reconnaît comme positives. Pour cela il faut qu'il en soit informé. A cette fin un cahier des charges et des indications sur les modalités de production telles que : « sans pesticides », « sans OGM », « rapport omega 3/omega 6 », ou bien vantant le pâturage et le bocage qui l'accompagne, peuvent être entendues et soutenues par le consommateur final. La production agricole biologique illustre bien une telle démarche, et son soutien est pleinement justifié.

On voit que la démarche doit toucher largement les industries agro-alimentaires (IAA) tant dans la qualité des fournitures en amont de la production qu'en aval pour la transformation qui doit aller vers des produits de marque/labels et innovants. Un tel mouvement doit s'accompagner également d'une montée en gamme du point de vue social et le partage du surplus de valeur ajoutée bien réparti entre producteurs et transformateurs, permettant là encore de ne pas miser exclusivement sur les volumes. Le cadre des circuits courts, notamment pour la restauration collective, permet d'établir un dialogue entre producteurs, transformateurs et consommateurs pouvant faire émerger les produits nouveaux et bâtir la notoriété nécessaire pour l'appréciation de l'accroissement de valeur ajoutée.

III. Accroissement des débouchés.

Sans doute reste-t-il encore bien des marchés intérieurs à conquérir, car si en valeur la France exporte pour 8,4 Mds d'€ de produits laitiers, elle en importe également pour près de 4 Mds. Notamment la production de lait bio en France n'est encore qu'à 2,2 % de la production totale, et ce marché reste déficitaire, alors qu'il est valorisé de plus de 50 % au producteur.

Pour l'exportation s'il faut améliorer les conditions permettant aux entreprises de faire connaître leurs produits, il ne faut pas oublier que la meilleure façon d'être connu et reconnu à l'extérieur est d'être d'abord reconnu chez soi ; la Bretagne doit continuer à bâtir sa marque « produit en Bretagne » en élevant celle-ci dans l'excellence, et il nous faut développer encore les signes de qualité explicites (AOP, etc ...) et des marques bretonnes à forte notoriété, affirmant qualité gustative, innovation, promotion du territoire, respect de l'environnement et de la santé de tous (producteurs et consommateurs).

En conclusion nous apprécions et approuvons donc ce plan qui se positionne dans une perspective de moyen et long terme, même s'il est clair que la présente crise du lait appelle aussi des mesures aux niveaux européen et national. Nous espérons que les remarques complémentaires ci-dessus trouveront un écho.



Intervention de M. Jacques JAOUEN Chambre régionale d'agriculture de Bretagne

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le CESER rappelle à juste titre que la crise que traversent les filières bovines, viande et lait, relève effectivement de plusieurs niveaux : du niveau européen, avec la réduction significative des outils d'intervention, du niveau national, où la compétitivité des entreprises agricoles est mise à mal par le poids de charges, un système fiscal peu adapté à la volatilité des prix, et encore trop de lourdeur normative. L'impact de la mobilisation du Conseil régional en faveur de la filière bovine sera donc d'autant plus efficace si les lignes bougent à ces niveaux également.

Nous rappelons en outre que face à des perspectives préoccupantes pour 2016 et 2017, il est indispensable que les mesures de désendettement et de soutien à la trésorerie interviennent de façon rapide et efficace pour aider le plus grand nombre d'éleveurs à passer ce cap très difficile.

A l'instar de la filière porcine, les situations individuelles nécessitant un traitement d'urgence sont insuffisamment traitées dans ce plan. Avec des mesures appropriées individualisées, de nombreux emplois pourraient être préservés. Des modalités d'accompagnement vers des formations et reconversions humainement acceptables pourraient être envisagées.

Ces préalables au plan communautaire et national conditionneront en effet, la réussite du plan pour l'avenir des filières bovines, lait et viande.

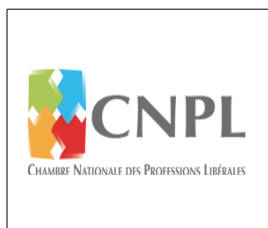
Nous nous félicitons de la reconnaissance du rôle de ces dernières comme outil essentiel de la dynamique économique et sociale des territoires, de leur aménagement et de la structuration des paysages, et par conséquent de la mobilisation en faveur de la préservation de cet atout socio-économique pour notre région.

Concernant le plan proposé :

- Le document indique « les MAEC sont un outil majeur permettant d'agir, puisqu'elles allient performance économique et environnementale ». L'accès aux agriculteurs sur l'ensemble du territoire est une avancée, dès lors que le choix de contractualiser une MAEC est cohérent avec le système d'exploitation, bien maîtrisé techniquement, bien appréhendé réglementairement sur l'ensemble de la durée du contrat. Mais il nous paraît important de préciser que les MAEC ne concourent pas à la réduction des coûts de production. La contractualisation vise au contraire à compenser un surcoût ou un manque à gagner. Cette contractualisation peut permettre de faire évoluer progressivement les systèmes de production vers plus d'autonomie, plus de robustesse, ainsi qu'une réduction des intrants. C'est donc une démarche de progrès, une mesure dans un plan qui lui doit être plus global pour la filière et les territoires. A ce titre, nous attirons également votre attention sur la question de la gestion du foncier dans notre région d'élevage et de production légumière. En effet, l'évolution vers des systèmes fourragers plus autonomes repose sur une assise foncière suffisante. Mais cette question se pose pour l'ensemble des élevages, bovins lait, bovins viande, porc, volaille. Dans une région agricole qui s'est développée en maîtrisant la gestion du foncier, pour en assurer l'accès au plus grand nombre, des évolutions trop marquées vers des systèmes plus extensifs pourraient créer d'autres déséquilibres et une concurrence exacerbée sur l'accès au foncier. Nous devons collectivement porter

une attention particulière à ce risque.

- Les MAEC sont donc pour nous une brique dans un plan d'accompagnement global, dont le renforcement de l'organisation de la filière doit constituer une pièce maîtresse.
- Le plan propose d'encourager la différenciation de l'offre, la création de valeur ajoutée et la structuration des filières de production et vise l'ensemble du spectre des marchés, d'une part, en captant mieux le marché intérieur français (Grande Distribution et Restauration Hors Foyer), en reconnaissant la vocation exportatrice de la Bretagne et son ambition de croissance par le développement du chiffre d'affaire à l'international. Le soutien aux conversions à l'agriculture biologique doit être poursuivi et la valeur ajoutée sur ce segment de marché revenir aux producteurs. Ce développement doit donc se faire dans une logique de filière et à la vitesse où se développe le marché. Dans le cas contraire, les risques d'une baisse des prix sur ce segment seraient désastreux pour les producteurs en système biologique.
- L'ambition de valoriser l'ensemble des segments de marché rend nécessaire une organisation forte des producteurs. La mise en place d'une enveloppe régionale spécifique pour appuyer la création d'une association d'organisations de producteurs (AOP) peut constituer un premier levier. Il conviendra de préciser rapidement ses objectifs précis, et surtout les conditions de réussite d'un progrès sensible en faveur d'un rapport de force plus favorable aux producteurs pour un juste retour de la création et de la captation de valeur ajoutée auxquelles ils participent. Cette initiative aurait dû trouver sa place dès le début de la mise en œuvre du plan de compétitivité, avec des fonds européens et des co-financements à la hauteur des enjeux. Seul, un progrès tangible et durable sur cette question permettra d'encourager un renouvellement des générations de producteurs et une attractivité pour les métiers des filières laitières et viande en Bretagne.



Intervention de M. Sylvère QUILLEROU Chambre nationale des professions libérales (CNPL) Bretagne


Nous avons eu déjà l'occasion de prendre la parole dans cette enceinte à de trop nombreuses reprises pour sensibiliser la Région et les acteurs du territoire sur les complexes et profondes difficultés rencontrées par nos agriculteurs et notre industrie de transformation alimentaire. Après les mesures proposées pour la filière porc, soutenues en majorité par notre collège lors de la dernière session, les actions envisagées pour la filière bovine, lait et viande s'appuient sur les mêmes orientations stratégiques.

Pour la filière lait, la fin du contingentement de la production conduit et va conduire nos agriculteurs à de complexes remises en cause de leur modèle économique : entre quête de rentabilité au travers d'inévitable expansion ou recherche d'opportunités fines et de créneaux de niches. L'impact sur le nombre d'exploitations s'en ressentira indubitablement avec un effet certain sur la vie économique et sociale de nos territoires ruraux et sur leur aménagement.

En ce qui concerne la filière bovine, il est nécessaire d'intégrer les spécificités économiques de ce type de production dans l'intervention régionale. Celle-ci est en effet particulièrement mobilisatrice de capitaux et de trésorerie qui accentuent les difficultés de gestion, notamment en matière de fonds de roulement, et le besoin en formation technique de nos agriculteurs. Ce dernier point, précisé dans le projet régional, recueille notre soutien.

Plus largement, les axes d'interventions décrits dans le plan régional, certes classiques, sont néanmoins nécessaires pour accompagner les mutations en cours. En ce sens, nous soutenons l'économie globale du document structurée autour de :

- La montée en gamme et l'aboutissement de démarches marketing incombant à l'ensemble de la chaîne de valeur,
- la recherche de davantage de compétitivité des productions,
- Le soutien à l'export. Sur ce point, notre industrie agro-alimentaire doit bénéficier d'un appui important pour valoriser la qualité de nos productions. Les pays dits « émergents », ont des besoins conséquents à satisfaire en termes de production de qualité. Ils représentent autant de débouchés pour l'activité de nos producteurs et de nos transformateurs.
- Enfin, nous souhaitons voir se développer les actions de lobbying pour réduire les distorsions de concurrence à l'intérieur de la zone Euro, qui constituent des entraves majeures pour nos activités.

 <p>Cerafel</p>	<p style="text-align: center;">Intervention de M. Thierry MERRET Comité économique agricole régional des fruits et légumes (CERAFEL)</p> <p style="text-align: center;">Par accord entre le CERAFEL, l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) et le Centre interprofessionnel laitier (CIL)</p>
--	---

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Comme d'autres l'ont dit, nous tenons à souligner l'importance de l'intervention de la Région, en complément des interventions de l'État au niveau français et européen, afin de soutenir la filière bovine. C'est une filière essentielle à l'économie bretonne et pour laquelle il faut mobiliser tous les leviers disponibles en vue de lui offrir une plus grande compétitivité.

L'essentiel de ce plan est constitué de fonds supplémentaires pour l'accès à des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC). Mais, ce ne sont pas des MAEC qui sauveront les éleveurs, qui leur apporteront de la trésorerie, du revenu et de la compétitivité. Le financement perçu par un agriculteur pour une MAEC compense le changement de pratiques impliqué par ce contrat et donc des charges supplémentaires.

Par ailleurs, le second pilier de la PAC devrait avant tout servir à une meilleure structuration des marchés et à faire de la gestion de crise, dans l'intérêt collectif des producteurs, afin d'appuyer une ambition forte en faveur de notre grande région agricole.

Une aide à l'AOP – association d'organisation de producteurs – est certes évoquée par le biais d'une enveloppe financière spécifique. Mais, nous regrettons que, malgré nos demandes répétées, le soutien à l'organisation des producteurs n'ait pas été retenu par le Conseil Régional dans sa mise en œuvre du plan de compétitivité (et encore moins dans le second pilier), financé via les fonds européens et les cofinancements. Ce levier, qui est légalement possible, aurait montré la volonté de la Région d'appuyer réellement l'organisation des producteurs, tant dans le cadre d'aides au démarrage, que de cofinancement d'outils de prévention des crises. Face à la volatilité des marchés, de tels outils sont en effet indispensables.

Sur l'idée de faire un cahier des charges qui permette de différencier l'offre de produits bretons, nous insistons sur le fait de valoriser les démarches existantes. Les producteurs ont déjà faits beaucoup d'efforts pour offrir des produits irréprochables sur le plan sanitaire, respecter l'environnement, le bien-être animal et remplir leurs obligations sociales. Il ne faut pas ajouter des contraintes qui seraient de nouvelles distorsions de concurrence avec les autres pays producteurs en Europe.

Enfin, le soutien aux conversions en agriculture biologique doit se poursuivre tout en s'assurant que les marchés répondent bien à une offre plus abondante. La plus-value issue de la production bio doit bien revenir aux exploitants. Une surabondance de produits bio, déconnectée des besoins des marchés, auraient un effet désastreux sur les producteurs.